

Watermael-Boistfort, le 29 avril 2022

Chères coopératrices,
Chers coopérateurs,

Par la présente, nous vous invitons à participer à notre Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi **16 mai 2022 à 18h** dans l'espace See U (bâtiment V, entrée Meet U), avenue de la couronne 227, 1050 Ixelles.

ORDRE DU JOUR de l'AGO :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale du 17/05/2021 *[Vote]*
2. Présentation du rapport d'activité de l'année écoulée
3. Présentation des comptes annuels
4. Approbation des comptes annuels *[Vote]*
5. Affectation du résultat *[Vote]*
6. Décharge aux administrateurs *[Vote]*
7. Budget prévisionnel année 2022 *[Vote]*
8. Nomination(s) et/ou démission(s) au conseil d'administration *[Vote]*
9. Présentation et approbation du nouveau Règlement d'ordre intérieur *[Vote]*
10. Présentation et approbation des nouveaux membres du comité de sélection *[Vote]*
11. Divers (discussion)

Vous trouverez ci-dessous plus d'explications sur les points à l'ordre du jour, et en annexes les documents suivants :

1. PV AG 17.05.2021
2. Rapport du Conseil d'Administration

3. Comptes annuels 2021
4. Règlement d'ordre intérieur 2022

Vous avez la possibilité de **voter par correspondance** à l'avance et jusqu'au 16/05 à 16h : <https://forms.gle/16ygEcrxT2TeazNd6> (Mot de passe : *Let's cooperate for Transition*) **ou de voter le jour-même sur place**. Nous vous encourageons à voter par correspondance à l'avance et à nous retrouver le 16 mai pour discuter de sujets qui nous tiennent à coeur.

Les 3 points dont nous aimerions discuter, mais qui ne nécessitent pas de vote sont l'ouverture imminente d'un Citizenfund à Charleroi Métropole, le type d'investissement que nous souhaitons faire, et une stratégie pour les nouvelles parts « jeunes ».

Pour participer à la discussion le 16 et découvrir les résultats des votes, nous demandons de vous inscrire ici : <https://www.citizenfund.coop/event/5-ans-du-citizenfund-assemblee-generale-2022/>.

Dans l'attente du plaisir de vous retrouver, nous vous prions de croire, cher·ères coopérateur·rices, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Pour le conseil d'administration,



Alain Boribon

Délégué à la gestion journalière

Explication des points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du Citizenfund SC du 16/05/2022

Tous les points des ordres du jour sont expliqués ci-dessous. Tous les points n'engendrent pas un vote. Quand un point est soumis au vote, il est indiqué **[Vote]** à côté de celui-ci.

Pour voter, vous avez le choix :

- Vous votez **par correspondance** à l'avance en ligne (et jusqu'au 16/05 à 17h) : <https://forms.gle/16ygEcrxT2TeazNd6> (Mot de passe : *Let's cooperate for Transition*)
- Vous votez **le jour-même** sur place.

Rien ne vous empêche de voter par correspondance à l'avance et de venir le jour-même pour nous retrouver et participer aux discussions (voir le point 11.) (vous ne pourrez par contre plus changer votre vote). C'est d'ailleurs fortement encouragé !

1. Vote sur le procès-verbal de l'assemblée générale 2020 [Vote]

Le 17 mai 2021, nous avons organisé notre assemblée générale ordinaire. Découvrez en pièce jointe le procès-verbal de cette assemblée (voir document « 1. PV AG 17.05.2021 ») et votez pour approuver/désapprouver ce procès-verbal.

2. Rapport du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a le plaisir de vous présenter son rapport annuel pour l'année 2021. Ce rapport résume l'ensemble du travail du Citizenfund et de sa situation pour l'année écoulée (voir document « 2. Rapport du Conseil d'Administration »).

3. Présentation des comptes annuels

Le total du bilan s'élève, la fin de l'exercice 2020, à 476.782,33 € contre 275.636,43 € à la fin de l'exercice 2020.

Cette évolution fait principalement suite à l'appel public à l'épargne de l'année 2021 pour 50.750 € supplémentaires et l'investissement de 150.000 € de Brusoc, la filiale de Finance&Invest.brussels.

À l'actif, les postes avec les variations d'un exercice à l'autre les plus significatives ou d'un encours important sont :

- Le site et son amortissement, que nous avons complètement refait en 2021.
- Les immobilisations incorporelles et financières, qui reprennent les investissements et les prêts qui ont été fait dans les 19 entreprises financées :
 - o Prise de participations où nous avons plus de 10% des parts : 7.500 € chez CinéCité
 - o Prise de participations où nous avons moins de 10% des parts : 6.000 € chez urbike, 6.500 € chez Incredible Company, 6.500 € chez Wilfried, 7.560 € chez Give a Day, 10.000 € chez Happy Hours Market, 10.614 € chez Waio.co, 2.000 € chez NewB, 10.000 € chez BC Materials, 10.416 € chez Incofin, 9.990 € chez Sonian Wood Coop, 10.000 € chez Entusia, 12.000 € chez Novacitis, 12.000 € chez Coucou, 12.000 € chez Ma Ferme, 12.000 € chez Hyppy, 15.000 € chez Yuman.
 - o Prêts : 10.000 € chez Bulkbar (pour lequel le remboursement a déjà commencé), 10.000 € chez BPart.
- Les établissements de crédit qui sont les liquidités sur les comptes en banque chez Triodos (pour les parts de coopérative) et chez Fintro (pour les frais de gestion).

Au passif, les postes avec les variations d'un exercice à l'autre les plus significatives ou d'un encours important sont :

- Les apports, soit le capital de la coopérative, composé de 4 catégories de parts. Les parts A sont les parts des co-fondateurs du Citizenfund. Elles ont été libérées à 1/3. Les parts B sont les parts des coopérateurs « ordinaires » du Citizenfund. Les parts C sont les parts des coopérateurs « jeunes », que nous avons ouvertes en juin 2021. Les parts D sont les parts de Brusoc, la filiale de Finance&Invest.Brussels. L'apport brut s'élève en 2021 à 200.750 €.

- La perte reportée de 14.210,46 €. Il s'agit des pertes accumulées depuis le lancement du Citizenfund. Nous y reviendrons un peu plus bas.

Concernant l'analyse des résultats, le chiffre d'affaire est composé de 3 revenus différents :

- les frais de gestion unique (4% des montants investis par les nouveaux coopérateurs) : en 2021, 200 nouvelles parts B (à 250 €) et 15 nouvelles parts C (à 50 €) ont été acquises. Le revenus liés à ces parts s'élève à 2.030 €.
- les frais de levée de fonds (5% des montants investis dans les entreprises financées) : ces revenus sont liés au travail qui est fait en amont de la sélection et du financement des projets. En 2021, ces revenus s'élèvent à 2.275 €.
- les commissions pour apport d'affaire : certaines entreprises financées sont mises en contact avec des prestataires grâce au Citizenfund, qui reçoit alors une commission (10%). Il s'agit de 1.577€ en 2021.

Dans les charges, les services et biens divers comprennent les honoraires, le développement du site, et divers postes comptables (publications légales, cotisations, ...).

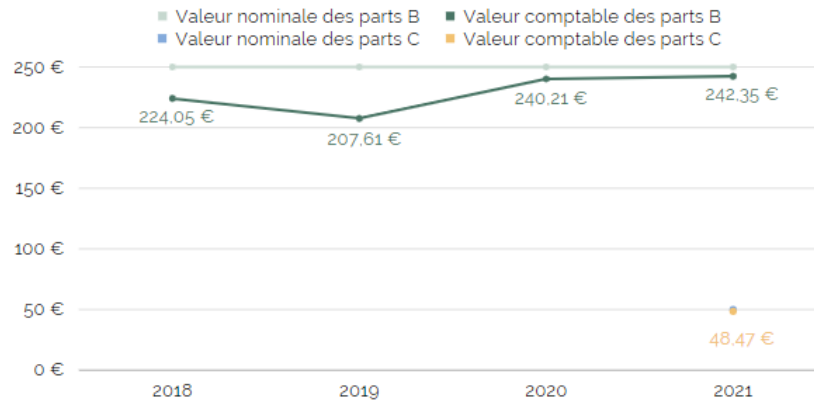
Le résultat net après impôt de l'exercice est de -3.879,46 €.

Le Citizenfund n'a pas de problème de trésorerie (grâce aux avances faites par ses co-fondateurs), mais bien un défi comptable (la perte reportée).

Concernant la valeur comptable des parts, elle continue sa remontée légère cette année. La valeur comptable des parts est la valeur intrinsèque des parts et tient en compte des résultats comptables du Citizenfund. C'est la valeur de liquidation des parts. La valeur comptable se calcule comme suit : (capitaux propres / capital) * valeur nominale. En 2022, la valeur comptable des parts est à 242,35 € pour les parts B et 48,47€ pour les parts C.

Afin de la faire atteindre son niveau initial (250 € pour les parts B, 50€ pour les parts C), les réflexions sur le business model du Citizenfund ont avancé : nous

avons créé davantage de pistes de revenus (les frais de levées de fonds et la commission d'apport d'affaire). Le but est de faire remonter la valeur des parts vers leur valeur nominale.



Le Conseil d'Administration n'entrevoit pas la dissolution éventuelle de la société. En effet, l'objet même de la société est innovateur ne saurait être bénéficiaire durant les premières années.

4. Approbation des comptes annuels *[Vote]*

Le Conseil d'Administration vous prie de bien vouloir statuer sur le bilan, les résultats et les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés ci-dessus.

5. Affectation du résultat *[Vote]*

La proposition d'affectation du résultat de 2021 est de reporter ce solde négatif sur la perte reportée des années antérieures (Solde reporté : -14.210,46 €). Ce résultat cumulé étant négatif, nous proposons de reporter la perte et de ne pas rémunérer le capital.

6. Vote sur la décharge des administrateurs et administratrices pour l'exercice 2020 *[Vote]*

Le Conseil d'administration propose aux coopérateurs et coopératrices de décharger les administrateurs et administratrices pour l'exercice 2021.

7. Présentation et vote sur le budget 2022 *[Vote]*

Le budget proposé pour l'année 2022 est le suivant :

		Situation fin 2022		
Revenus	Frais de gestion	4.320,00 €	Capital souscrit A	18.750,00 €
	Frais de levée de fonds	7.500,00 €	Capital souscrit B	407.750,00 €
	Apporteur d'affaire	1.500,00 €	Capital souscrit C	21.000,00 €
	Intérêts projets	736,12 €	Capital souscrit D	150.000,00 €
			Capital non appelé	- 12.500,00 €
			Capital	585.000,00 €
	TOTAL	14.056,12 €	Bénéf/perte reportée	- 10.569,88 €
Frais	RH	- €		
	IT	5.850,00 €		
	Frais divers	850,00 €	Fonds propres	574.430,12 €
	Honoraires	3.000,00 €		
	Communication	250,00 €		
	Amortissement	3.250,00 €		
	TVA & taxes	750,00 €		
		TOTAL	15.450,00 €	Valeur d'une part
			Pourcentage valeur nominale	98,19%
Résultat		- 1.393,88 €		

Concernant les revenus, si nous tenons notre objectif de 585.000 € levés à la fin de 2022, nous percevrons 4.320 € via les frais de gestions (les 4% de frais liés à l'achat de nouvelles parts).

Le poste « apporteur d'affaire » concerne la mise en relation entre les entreprises financées et certaines entreprises de l'écosystème du Citizenfund. Les frais de dossiers sont les frais de 5% que nous demandons désormais lors des levées de fonds auprès des projets financés. Le calcul est le suivant : 10 projets financés (objectif pour 2021) x 15.000 € (montant moyen investi) x 5%.

Les intérêts touchés sont ceux liés aux prêts de Bulkbar et BPart.

Concernant les dépenses, la coordination est prise en charge par une autre entreprise. Il restera les frais de site internet (IT), de communication, honoraires et frais divers. Nous améliorons le site internet pour ajouter de nouvelles fonctionnalités. Nous n'avons pas compté de subside pour couvrir une partie de cette dépense. S'il s'avérait qu'il en avait de disponible, nous ferons évidemment notre possible pour l'obtenir.

Nous prévoyons un résultat légèrement négatif pour 2022. Cependant, avec l'augmentation du capital souscrit, la valeur comptable des parts devrait continuer de remonter.

8. Nomination(s) et/ou démission(s) au conseil d'administration *[Vote]*

Le Conseil d'Administration tel que nous l'imaginons est composé de :

- Gaëlle Mahoux (coopératrice B);
- Pierre Schmit (coopérateur B);
- Boostreia SRL (coopérateur A), représentée par Alain Boribon ;
- Sharify ASBL (coopérateur A), représentée par Alexandre Philippe.

Actuellement, en plus de Gaëlle et Pierre, Alain Boribon est administrateur à titre privé, Thibaut Martens est représentant de Boostreia SRL et Bastien Van Wylick est représentant de Sharify ASBL. Par ailleurs, le mandat de Boostreia SRL et Sharify ASBL (membres fondateurs du Citizenfund) est arrivé à échéance. Nous vous proposons donc la démission de Alain Boribon en personne physique, et la reconduction des mandats de Boostreia SRL, représentée par Alain Boribon et de Sharify ASBL, représentée par Alexandre Philippe (ce sont les membres fondateurs).

9. Présentation et approbation du nouveau Règlement d'ordre intérieur

[Vote]

Nous souhaitons apporter quelques légères modifications au règlement d'ordre intérieur (voir document « 4. Règlement d'ordre intérieur »). Les modifications prennent en compte le changement de notre siège social, la création d'une structure transversale (voir point 11. Divers) et quelques changements de forme.

Pour rappel, les statuts prévalent toujours sur le règlement d'ordre intérieur en cas de contradiction.

10. Présentation et approbation des nouveaux membres du comité de sélection *[Vote]*

Le comité de sélection valide que les projets faisant appel au Citizenfund correspondent bien à la vision et aux critères du Citizenfund, qu'ils aient une viabilité financière à long terme et que le type de financement envisagé ainsi que les éventuelles conditions liées soient réalistes.

Le comité de sélection est composé de 5 personnes : 2 experts (en fonction des projets), 2 coopérateurs et 1 co-fondateur du Citizenfund.

Le comité de sélection est renouvelé chaque année. Nous vous demandons donc d'élire maximum 5 coopérateur·rices parmi :



Philippe Drouillon : « Je suis candidat pour remettre cela au sein du comité de sélection. D'une part parce que - en tant que membre actuel du comité - j'ai eu la chance de participer à des sessions de travail que j'ai réellement beaucoup appréciées. C'est donc du bonus pour moi. D'autre part parce que - vu mes activités d'accompagnement et de coach dans les domaines de l'entrepreneuriat à impact positif social et/ou environnemental - je pense que je peux apporter un peu de mon expérience tant dans les domaines de la viabilité économique que de l'évaluation de l'impact et de l'opérationnalisation de projets de ce type. ». Philippe a fait partie du comité en 2021-2022.



Thierry Van Boeckel : « Je vous confirme mon intérêt pour être membre du Comité de Sélection. Ayant rejoint Citizenfund il y a quelques années, j'ai eu l'occasion de participer en tant qu'observateur voire coopérateur remplaçant à quelques Comités de Sélection. A chaque fois cela m'a apporté une énergie et une expérience d'échange. Etant réinvité je présume que j'y apporte également quelque chose :-). Mais ce qui est important c'est la suite donnée à ces comités, le partage qui se passe après avec la famille,

les amis, ... une belle expérience enrichissante. ». Thierry a fait partie du comité en 2021-2022 en tant qu'observateur.



Jérôme Kisielewicz : « Je suis intéressé de m'investir dans le Citizenfund et la possibilité de soutenir le travail du Comité de Sélection une année de plus m'intéresse. Je travaille sur les sujets liés à la finance durable au niveau Européen et suis attentivement les activités à impact positif au niveau Belge, cela représente donc une belle opportunité d'en apprendre un peu plus et de contribuer à la transition ! ». Jérôme a fait partie du comité en 2021-2022.



Priscilla Génicot : Priscilla est facilitatrice en entreprise : Elle crée un cadre de confiance qui facilite les échanges, l'expression de tous les points de vue, l'émergence de questionnements, la production de plans d'actions opérationnels, ou encore la prise de décision fluide et cohérente ; conçoit le processus de travail collectif, étape par étape, qui permettra aux équipes, d'atteindre leurs objectifs ; et permet de recréer des liens et de remettre l'humain au cœur des décisions et des actions permettant un engagement sans faille des équipes. Priscilla est coopératrice depuis 2021.



John van der Heyden : John a une formation en sciences économiques (UCL) et plusieurs années d'expérience dans la création et le développement de projets d'innovation dans l'industrie bancaire principalement. Il travaille actuellement dans une banque à mettre en place des initiatives d'ouverture et de collaboration. John est observateur du projet urbike depuis novembre 2018 et il a été candidat au comité de sélection en 2019.



Gilles Grosjean-Nash : « La finance est un outil que nous devons utiliser afin d'engendrer les changements positifs que nous souhaitons voir dans notre société - c'est la mission que le Citizen Fund s'est fixée et c'est la raison pour laquelle je suis devenu coopérateur. Fort de mon expérience financière, stratégique et entrepreneuriale, je pense pouvoir apporter un regard utile sur les

projets d'investissements envisagés par le fonds. ». Gilles a fait partie du comité en 2021-2022.

11. Divers

Les discussions que nous aurons tourneront autour de 3 sujets : La diversification des investissements faits par le Citizenfund ; La création d'un deuxième Citizenfund, à Charleroi Métropole et la création d'une structure transversale « Les Amis du Citizenfund » pour favoriser la création, la collaboration et la coordination des Citizenfund ; La création d'une stratégie pour les parts C « Jeunes » à 50€.

Ces points ne nécessitent pas de vote mais bien des interactions au moment de la discussion, le lundi 16 mai.

ENCORE DES QUESTIONS ?

N'hésitez pas à nous contacter, par email à info@citizenfund.coop avec la mention « Questions AG 2022 » dans l'objet du mail.

Pour rappel, vous pouvez voter par correspondance

(<https://forms.gle/16ygEcrxT2TeazNd6> , mot de passe : *Let's cooperate for Transition*) ou le jour même de l'assemblée générale, le lundi 16 mai à 18h à l'espace See U (bâtiment V – entrée Meet U), avenue de la couronne 227, 1050 Ixelles.

